

Les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par gaz toxique en France. Poursuivons la mobilisation face à ce véritable problème de santé publique !



Chaque année, en France, près de 5 000 personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone et une centaine de personnes en meurent.

Ce gaz inodore, invisible, non irritant, toxique et mortel agit comme un gaz asphyxiant, prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque maux de têtes, nausées, fatigue et dans les cas les plus graves le coma, voire le décès.

Suivez ces quelques recommandations !

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 5 à 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.



Identifiez ces symptômes :



- **Vertiges**
 - **Mal de tête**
 - **Fatigue**
 - **Nausées**
 - **Perte de conscience**

Ces symptômes, surtout s'ils apparaissent chez un même lieu ou chez plusieurs personnes vivant ensemble, doivent faire penser à une intoxication au monoxyde de carbone. L'intoxication peut être chronique (plusieurs jours) ou aiguë avec un risque de décès. Le risque est particulièrement élevé chez les personnes souffrant de problèmes de circulation.

Si vous présentez ces symptômes :
 - sortez de chez vous ainsi que votre famille
 - appelez les pompiers (18) ou le SAMU (15)

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. Il est produit par la combustion incomplète de tout combustible (gaz, bois, charbon, etc.). L'intoxication se traduit par des symptômes qui peuvent être graves et même mortels.

ADASEL
 Pour éviter le risque d'intoxication :
 - Il est conseillé de faire contrôler régulièrement les installations par un professionnel.
 - Évitez d'utiliser des appareils à combustion dans des locaux clos.
 - Ne laissez jamais de feu brûler sans surveillance.



Documents

[Comprendre les dangers du monoxyde de carbone](#)

[Liens utiles](#)

[Pour en savoir plus](#)